



Le regroupement
des écotoxicologues
du Québec

PROGRAMME D'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES

Objectifs

- Appuyer les infrastructures analytiques, expérimentales ou de terrain des membres d'EcotoQ pour accueillir des étudiantes et chercheurs d'EcotoQ désirant utiliser ces infrastructures pour la recherche en écotoxicologie
- Encourager les nouvelles collaborations entre les membres d'EcotoQ.

Montant

Un maximum de **3000 \$** sera accordé par projet.

Période de soumission

Du 23 mars au 1^{er} mai 2020 avant 17h00.

Critères d'admissibilité

- Les projets doivent impliquer au moins deux membres d'EcotoQ, dont au moins un doit être membre régulier
- La demande doit être soumise par le membre d'EcotoQ
- Le chercheur responsable de l'infrastructure d'accueil ne doit pas être superviseur ou co-superviseur de l'étudiant ou chercheur bénéficiant de l'accès à cette infrastructure
- Le projet devra être finalisé dans les 6 mois suivant la réception des fonds
- L'infrastructure visée par la demande doit se trouver au Québec dans un des organismes d'appui. Veuillez consulter la [liste des établissements partenaires d'EcotoQ](#)
- Le montant accordé devra servir à couvrir les frais d'analyses, à maintenir ou améliorer l'infrastructure accueillant le chercheur demandeur. La répartition des fonds accordés se fera par accord mutuel entre le chercheur demandeur et le chercheur responsable de l'infrastructure.
- Les frais d'analyse offerts aux récipiendaires de l'appui doivent être offerts au tarif interne.
- Le récipiendaire de l'appui accepte de compléter le formulaire d'évaluation dans un délai d'un mois après avoir terminé l'utilisation de l'infrastructure visée par cet appui.

Critères d'évaluation

Les demandes seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Lien entre l'appui demandé et l'amélioration des capacités de recherche au sein d'EcotoQ
- Pertinence de l'appui
- Qualité du milieu d'accueil et de l'infrastructure ou laboratoire visé



Le regroupement
des écotoxicologues
du Québec

Pour les demandes financées, le chercheur responsable de l'infrastructure recevra le montant accordé, s'il est membre régulier. Si ce n'est pas le cas, le chercheur demandeur recevra les fonds qui seront ensuite transférés à l'infrastructure.

Procédures d'application

- Vous devez compléter le présent formulaire :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScWMnWnBWeYJadau8McZPAYO4wmRg8iUdFTRVILMdmMnp91cig/viewform?usp=sf_link

Pour plus d'information :

Veillez contacter la coordonnatrice d'EcotoQ : isbath.sanni@ete.inrs.ca ou le président du Comité des infrastructures : Pedro.Alejandro.Segura@USherbrooke.ca

Note : La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes.